

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

ET DE SION

ORGANE DE PUBLICITE ET D'INFORMATIONS

Paraissant à SION les MARDI, JEUDI et SAMEDI

ADMINISTRATION ET EXPEDITION: IMPRIMERIE GESSLER, SION - Téléphone No 46

ABONNEMENT:

	Un an	6 mois	3 mois
Suisse	8.-	4.50	2.50
Etranger (envoi par N°)	20.-	10.-	5.-
(env. 3 N° de la semaine)			
Bulletin officiel	4.50	2.25	1.20
Cpte de chèques postaux N° 11 c 84			

ANNONCES:

	Canton Suisse Etranger		
La ligne en son espace	0.25	0.80	0.55
Réclame	0.60	0.60	0.60
S'adresser à ANNONCES-SUISSES S. A. au bureau du Journal.			

Les vraies maîtresses de maison
ne préparent leur café
qu'avec du **CAFÉ DE MALT KNEIPP.**
Pourquoi? Parce que tous les leurs
le boivent avec grande satisfaction.

Une préparation soignée en augmente la saveur.

Offres et demandes d'emplois

On cherche pour Genève dans bonne famille

Jeune fille

catholique et honnête. Gage 40 à 70 fr. S'adresser: G. Théodoloz, tapissier, Sierre.

On demande

un apprenti pour la carrosserie. Entrée tout de suite. S'adresser à Paul Bagaïni, carrossier, Place du Midi, Sion.

On cherche

Jeune fille

active et propre pour aider dans un ménage soigné de la Suisse allemande. Au début, gage 30 francs. Occasion d'apprendre l'allemand. Entrée de suite ou date à convenir.

S'adresser à Madame Deladoey, Sion.

On demande un bon

ouvrier menuisier

et un apprenti. Joseph Imboden, Rue des Tanneries, Sion. Se présenter de 7 h. du matin à 19 h.

A LOUER

belle chambre meublée, midi, chauffage. S'adresser au Gd-Hôtel, 3me étage, à droite.

A louer

pour date à convenir

MAGASIN

avec arrière-magasin

situé au Grand Pont

S'adresser au Garage Pauli, Sion.

A louer un pré

de 400 toises situé au Pont du Rhône.

S'adresser à E. Géroudet à Sion.

BUREAU

A louer, Avenue de la Gare, 2 jolies pièces pour bureaux. S'adresser: A. Roulet, Agence Générale de la Suisse, Avenue de la Gare, Sion.

A vendre ou à louer

pour cause de santé

Immeuble

avec commerce de combustibles et transports dans le canton de Vaud au bord du Léman; affaire intéressante.

S'adresser sous chiffres J.H. 417 L. aux Annonces-Suissees S. A., Lausanne.

A vendre

une machine à écrire Adlerette, état de neuf, un lot de poeles Plymouth en pleine ponte. S'adr. aux Annonces-Suissees S.A. Sion s. ch. J H 126 Si.

OCCASION

A vendre faute d'emploi une table ronde, 1 fourneau en pierre, 1 calorifère, 1 rocking-chair (neuve).

S'adresser à Mme Détabiani, Pratiñori, Sion.

Cuisine électrique

A vendre 2 potagers électriques, état de neuf. S'adr. au Magasin Kuchler-Pellet, Sion.

A VENDRE

beaux porcelets

de toutes grandeurs à des prix avantageux. S'adr. Mlle Frank rue du Rhône, Sion.

Bouilli avec os, le kg. fr. 1.60
Rôti sans os » 2.40
Saucisses et saucissons 2.60
Salamis 3.60

Expéditions demi-port payé
Boucherie Chevaline Centrale
Louve 7 Lausanne H.Verry

Pommes de terre

pr Semences

ENTREMONT
EARLY ROSES

Prix excessivement avantageux

Parc Avicole, Sion

Offre exceptionnelle

SALAMI de 1re qual. fr. 6.-
COPPE (Bondaiole) 6,30
par kilo

SALAMETTI 5.-

MORTADELLE de Bologne 4.-

MORTADELLE de Foie 3,50

ZAMPONI et COTECHINI à la vanille 3,80

SALAMI de tête 3,50

Saucisses à la Tessinoise à cuire, 1re qual. 3,50

Saucisses à la Tessinoise à cuire 1le qualité 2.-

Saucisses à rôti 3,80

Viande séchée de la Verzasca 7.-

Jambon cru, sans os entier 7.-

Jambon cru, avec os, entier 6.-

Jambon cuit, entier 6.-

Lard du Tessin 2,80

Lard maigre 3,30

Graisse de cuisine 2.-

Graisse de forc, fraîche 2,20

Envois contre remboursement et franco de port pour commandes à partir de 10 kg.

Selon le désir du client, la marchandise qui ne convient pas, peut être échangée.

Giuseppe COLOMBO, Locarno-Muralto

Téléph. 322

EXPLOSIFS

Cheddite - Telsite

les meilleurs

Détonateurs - Mèches

DEPOTS:

St-Maurice Jos. Amacker, fers.

Monthey: Octave Donnet, fers.

Ardon: Henri Molk, négociant.

Sion: Pierre Stalder de Courten

Lens: Société de consommation

Agent: Sté de consommation.

Agents généraux:

PETITPIERRE

FILS & Cie

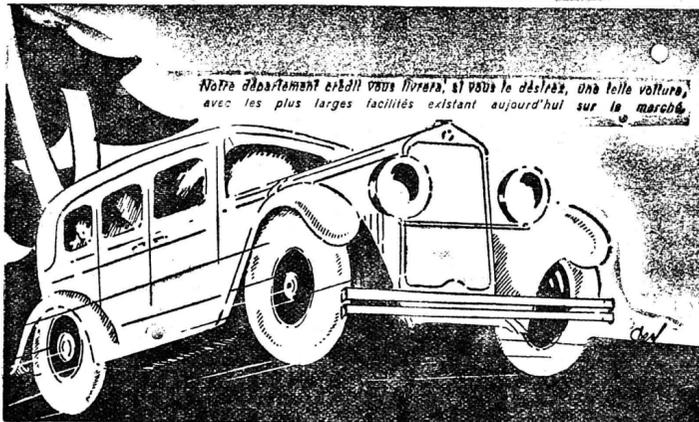
Neuchâtel



LE 501 DE 1930

Puissance du moteur: 31 CV au frein - 4 vitesses avant - 4 freins, extrêmement puissants, à double commandé - tenue de route parfaite - carrosserie de toute première qualité et suprêmement élégante - faible consommation - taxe: 8 CV seulement - tous les perfectionnements des voitures les plus coûteuses.

SPIDER	Fr. 5.650
SPIDER LUXE	5.800
TORPÉDO.	5.800
TORPÉDO LUXE.	6.000
Conduite intérieure 2 portes	6.000
Conduite intérieure 2 portes luxe	6.200
Conduite intérieure 4 portes luxe	6.600
COUPE SPIDER	6.500



Notre département est prêt à vous livrer, si vous le désirez, une telle voiture, avec les plus larges facilités existant aujourd'hui sur le marché.

S. A. pour le Commerce des Automobiles FIAT en Suisse: Rue Ph. Plantamour, 30-36, GENÈVE
FIAT Automobil Handels A.-G. für die Schweiz Verkaufsstelle Utoquai, 47, ZÜRICH

Salon de l'Automobile

Avenue de la Gare - Sion

P. Trivévio -:- Sierre
Ch. Balma -:- Martigny

Cure du Printemps

par le

Thé du Pèlerin

puissant dépuratif du sang et laxatif agréable

Le Thé du Pèlerin

est recommandé contre les affections de la peau, clous, démangeaisons, eczémas, éruptions.

Il aide puissamment à la guérison des plaies, varices, ulcères. Il supprime constipation, migraines, vertiges.

Le Thé du Pèlerin

d'un goût agréable, est un laxatif doux, ne provoquant pas de coliques.

Paquet Fr. 1,50. Toutes pharmacies et pharmacie

PETITAT, Yverdon

Publiez vos annonces dans la

« Feuille d'avis du Valais. »

La poudre euprique Horst

est en vente dans les magasins de Consommation de toutes les communes viticoles et chez les négociants suivants:

Sion: Mme Zanoli, rue du Grand-Pont; M. Charles Grasso; M. Gustave Dubais et M. Marguelisch, avec de la Gare. — Ardon: M. Prosper Rebord. — Chalais: M. G. Métraiier. — Er-de-Conthey: M. E. Roh. — Fully: M. Henri Carron. — Granges: M. Pierre-Louis Romailier et MM. Roh, frères. — Leytron: Mme Veuve Ls. Michellod. — Martigny: M. Jean Calpini, Droguerie Valaisanne. — Saillon: M. A. Roduit. — Savièse: MM. Duc, Favre et Cie, St-Germain. — Sierre: M. C. Favre, Glarey.

Des démonstrations seront faites dans tous les villages.

Messieurs les propriétaires et vigneron de Sion et environs sont priés d'assister à une démonstration de poudrage qui aura lieu LUNDI 5 mai, dès 9 h. du matin, sur la vigne de Mme Roben en Plata-dessous, au levant de la Brasserie, Sion.

Jeux de quilles - Boules

de toutes dimensions en noyer, bois de fer, etc., sont livrés aux meilleures conditions par

l'Atelier de Tournage A. GALLETI, Monthey

Spéc.: Boules en bois de fer évidées et légères



Dépositaire: WALPEN & UDRY
Distillerie Sion

CONCERT APÉRITIF

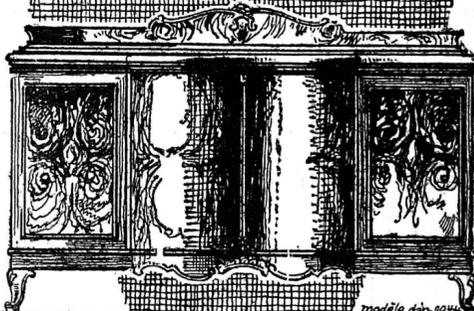
Tous les dimanches, dès 11 h. 30, au

Café des Alpes

Orchestre SONNAY

Se recommande - - - - - E. Reynard

RICHENBACH FRERES & Co



Tout pour l'aménagement.

leurs livraisons soignées

leurs prix intéressants

leurs conditions avantageuses

Magasin: Avenue de la Gare, Sion

En cas de décès S'adresser en toute confiance à

Oscar MARIETHOD

Rue du Rhône - SION - Téléphone permanent 181

Représentant dépositaire de:

A. MURITH - S. A.

Pompes funèbres catholiques de Genève

Cercueils et couronnes

de tous genres et de tous prix

Fourgon - Automobile

Se charge de toutes formalités pour transports à destination de n'importe quelle localité

A VENDRE

pré de Champsec partiellement arborisé, de 11.076 m2. Vente en bloc ou en parcelles.

S'adresser aux Annonces-Suissees sous chiffre 627.

Chronique valaisanne

Un fait rigoureusement exact. — Au Conseil d'Etat. — M. Loretan et la loi des Finances.

Le fait que nous avons relevé dans le dernier numéro, au sujet des chemins de montagne, est rigoureusement exact. Mais, si nos révélations ont ému le public, le «Nouveliste» interpellé n'a pas soufflé mot.

Pourtant, il s'agit d'une affaire importante: un dépassement de crédits de deux millions pour des devis qui s'élevaient à trois millions et demi, voilà qui n'est vraiment pas banal.

Cette nouvelle était si surprenante et si peu connue en général que bien des lecteurs ont imaginé qu'elle était fautive ou fortement exagérée.

Il n'en est malheureusement rien.

Comment l'erreur a-t-elle pu se commettre? On se la demande et nous ne nous chargerons pas de l'expliquer. Quoiqu'il en soit, ni le Conseil d'Etat, ni la commission du Grand Conseil n'ont imaginé à temps que les projets votés avec un bel ensemble allaient coûter si cher au canton.

On se trouve, à présent, devant un fait accompli.

Seulement, le peuple a le droit de réclamer des éclaircissements. Il se trouvera peut-être un député qui les demandera pour lui, car la caisse a beau se trouver dans l'état réjoignant décrit avec tant de complaisance et d'amour par le «Nouveliste», un ou deux millions de plus ou de moins c'est tout de même un petit quelque chose, et qui pourrait avoir quelque importance.

Il faudra demander aux citoyens valaisans de voter les crédits supplémentaires.

Les accorderont-ils? Le Gouvernement en a la conviction. Nous ne partageons pas cet optimisme: Il arrive un moment où le Souverain le plus aimable et le plus accommodant finit par se lasser des libertés qu'on prend à son égard et du rôle ingrat qu'on lui fait jouer. S'il dit non, qui donc, le lui reprochera? N'a-t-il pas sa dignité à défendre autant que ses intérêts?

Cela nous promet de beaux jours...

Le Conseil d'Etat vient de nommer son nouveau président en la personne de M. Raymond Loretan, chef du Département des finances.

Né en 1885 à Loèche et fils de M. Gustave Loretan, ancien conseiller national, ce magistrat a fait ses études classiques à Brigue, puis à Fribourg et à Munich où il obtint son doctorat en droit.

Après une lutte épique, il fut élu député de Loèche en 1913 et conseiller aux Etats en 1920 en remplacement de M. Jules Zennaro.

Longtemps il présida aux destinées de la commune de Loèche-les-Bains et il devint juge suppléant au Tribunal fédéral.

En 1928, après la mort de M. Delacoste, on offrit aux radicaux le siège demeuré vacant au Conseil d'Etat.

Mais la minorité ayant refusé sa participation au pouvoir, le Haut-Valais revendiqua le siège et son candidat fut élu.

C'est ainsi que M. Raymond Loretan entra au Gouvernement. Il s'y distingua bientôt par une certaine indépendance et son travail intelligent.

Son grand souci fut de mettre en chantier la nouvelle loi des finances et d'assainir la situation financière.

Le nouveau vice-président du Conseil d'Etat est M. Cyrille Pitteloud.

Né en 1889 à Vex, il est le fils du président Adrien Pitteloud. Il entreprit ses études classiques à Sion, Brigue et St-Maurice et fit ses études de droit aux universités de Fribourg et de Berne.

En 1913, à l'âge de 24 ans, il est déjà nommé député d'Hérens.

En 1919 il devient préfet de ce district et en 1921 il remplace au Conseil national M. Joseph Kuntschen. Président du Grand Conseil en 1925, il entre au Conseil d'Etat en 1928, à la mort de M. Kuntschen. Ce fut une bataille assez chaude où le candidat favori du Département de l'Intérieur dut s'incliner devant son aîné.

Dès lors, M. Pitteloud dirige à lui tout seul le Département de Justice et Police.

Très populaire, il est aimé de la jeunesse. On se souvient qu'il présida fort bien les sociétés d'étudiants «Rhodania» et «Sarinia» et qu'il fit partie du comité central des étudiants suisses.

Nous présentons nos félicitations à MM. Loretan et Pitteloud pour l'honneur qui leur échoit.

Dernièrement, la «Nouvelle Gazette de Zurich» publiait des renseignements détaillés sur la nouvelle loi d'impôts du Valais.

Surpris de n'avoir pas reçu le projet avec les autres, nous avons demandé un interview à M. le conseiller d'Etat Loretan.

Et voici les explications qu'il a bien voulu nous donner:

C'est par une indiscrétion que les journaux de Suisse allemande ont été renseignés sur ce sujet, avant le Conseil d'Etat lui-même, et, pour l'instant il vaut mieux ne pas en discuter dans la Presse.

La loi sur l'impôt cantonal est prête. Or, les impôts communaux devant figurer dans le projet, il faudra forcément attendre avant de le publier, la révision des taxes cadastrales. Il y aura une nouvelle loi concernant les personnes morales.

Les experts ont bien accueilli le projet. — Est-il vrai que le contribuable sera beaucoup plus chargé? demandons-nous.

— Non, les tarifs seront légèrement augmentés. Voilà tout. Nous n'avons qu'un but: stabiliser les revenus.

— Quelles sont les principales innovations prévues?

— Il y aura une commission de taxation en dehors des services de l'Etat, et pour donner suite à la motion Delacoste, une instance de recours indépendante. Enfin, pour simplifier les opérations, la taxation devien dra triennale.

— Et quand tout cela passera-t-il devant le Grand Conseil.

— Probablement en 1931 au cours de la seconde session...

Nous aurons donc le temps d'y revenir. A. M.

Avant la session du Grand Conseil

(Correspondance particulière)

Le Grand Conseil valaisan est convoqué le 11 mai prochain pour sa session de printemps. Ce sera le 582me fois que les représentants du peuple se réuniront pour discuter les destinées de notre canton.

Bien que l'on trouve des racines du parlement valaisan dans le cours du 13me siècle, la première session de la Diète fut, en effet, décrétée par un acte du 30 avril 1348. Il y a donc 582 ans. Notre parlement, peut-être le plus ancien du monde, fut constitué sous la poussée des agglomérations communales soucieuses de veiller à la sauvegarde de leurs franchises, d'affermir leur influence et de se libérer du joug du seigneur tout puissant de l'époque: l'évêque de Sion, comte et préfet du Valais. Inspirée par un souffle démocratique, la Diète valaisanne institua, dès le début de son pouvoir, le Referendum dont elle serait l'inventeur. Il n'y a donc rien de changé sous le ciel valaisan et il est curieux de constater que le législateur fédéral ait trouvé dans les vieilles coutumes du vieux Valais, cette arme de défense.

Au 14me siècle, la Diète valaisanne comprenait les représentants des sept petites républiques appelées dizains: Conches, Brigue, Rarogne, Viège, Loèche et Sierre. Depuis 1475 la Diète, assemblée et présidée par l'évêque ou le bailli, fut un corps tout à la fois législatif, administratif et judiciaire, dont les pouvoirs s'étendaient sur le Haut-Valais, pays souverain, comme sur le pays sujet: le Bas-Valais. Elle se composait, au début, de deux députés par dizain puis de quatre. La Révolution française bouleversa l'organisation politique de notre pays et en 1815 lors de l'entrée du Valais dans la Confédération, une nouvelle constitution fut élaborée. Elle n'était pas très sage, puisque le Bas-Valais plus peuplé souffrait d'une inégalité de traitement, du fait de la composition de la Diète cantonale où l'évêque jouissait d'autant de voix qu'un dizain et où chaque dizain n'avait que quatre représentants. Le Bas-Valais, majorité linguistique, était minorité au Parlement. Aussi, jusqu'en 1830, toutes les énergies furent-elles dirigées dans un sens politique, et visèrent-elles à obtenir une plus juste représentation par l'introduction de la Proportionnelle.

En 1831, le dizain de Sion unit ses efforts à ceux du Bas-Valais et le but fut atteint après la défaite des Haut-Valaisans. Le 13 avril 1840, l'union était faite et cinq jours plus tard, s'ouvrait la première session du Grand Conseil valaisan. Le dernier président de la Diète fut le Grand Bailli, Maurice de Courten, de Sierre et le premier président du Grand Conseil, M. le Dr Joseph Barman.

Depuis lors, la présidence de notre Grand Conseil suit une rotation rigoureuse entre les trois régions du pays. Le Haut, le Centre et le Bas-Valais. Le parti de la minorité politique compte pour une quatrième division.

Dans chaque région, les districts se suivent. Aussi les anciens présidents sont-ils relativement nombreux. On n'en compte pas moins de quinze, de quoi former une association amicale destinée à s'accroître chaque année.

Les anciens présidents sont: MM. Raymond Evéquo, Jean Anzèvi, Camille Défayes, Adolphe Imboden, Laurent Rey, Maurice Pellissier, Georges Tabin, Maurice Trotter, Joseph Escher, Abel Delaloye, Camille Pouget, Marc Morand, Cyrille Pitteloud, Pierre Barman, Hans Schreier.

Les incompatibilités introduites ces dernières années dans la Constitution ont diminué sensiblement la valeur du Parlement et si les préfets et les instituteurs qui sont des employés d'Etat devaient suivre le chemin des autres sacrifiés, tels que les juges cantonaux et les juges instructeurs, il ne resterait plus guère que quelques avocats et quelques présidents de commune, ce qui nous ramènerait à quelques siècles en arrière à l'époque de la fondation de la Diète.

Dans ces conditions, il serait difficile à chaque district de trouver un candidat à la présidence et l'on devrait rétablir la fonction de Grand Bailli qui présidait à la fois le Conseil d'Etat et le Grand Conseil.

Pour l'instant, notre Parlement ne manque pas d'hommes capables de revêtir cette haute fonction et, fait curieux à constater, l'élément militaire paraît avoir les faveurs de l'assemblée. Le premier jour de la session, le lieutenant-colonel Kuntschen cédera le fauteuil présidentiel au colonel Couchevin, et le lieutenant colonel de Kalbermatten gravira les degrés de la première vice-présidence comme représentant du Haut-Valais. Quant au siège de second vice-président, dont l'honneur revient de droit aux conservateurs Bas-Valaisans, il y a gros à parier qu'il sera aussi occupé par un officier supérieur.

D'après la rotation en vigueur, les conservateurs du district de Martigny devront désigner le second vice-président qui sera sans doute le lieutenant-colonel Thomas, préfet. Il se peut cependant, que par le fait que le district de Martigny a déjà son président pour l'année 1930, les conservateurs de ce

Chronique militaire

UN PITEUX SOLDAT AU TRIBUNAL MILITAIRE

Mercredi après-midi, le tribunal militaire de la première division s'est réuni au Palais de Montbenon pour examiner plusieurs affaires.

— Et quand tout cela passera-t-il devant le Grand Conseil.

— Probablement en 1931 au cours de la seconde session...

Nous aurons donc le temps d'y revenir. A. M.

Le cas le plus grave et le plus curieux fut celui d'un piteux soldat valaisan, le pionnier télégraphiste Louis T., domicilié à Bovernier sur Martigny et prévenu de désertion.

Lors de son dernier cours de répétition, au mois d'août, il se présenta complètement ivre à Aigle, sur la place de mobilisation. Au moment de l'appel, son chef de compagnie en le voyant dans cet état, l'envoya cuver son vin derrière les rangs. L'homme obéit, s'étendit sur le gazon et s'endormit du sommeil de l'innocence au beau soleil d'été.

Les manœuvres devaient commencer avec le régiment d'infanterie de montagne 5. La compagnie de Louis T. partit le même soir afin de préparer son rôle de liaison. Le po-chard fut oublié, et ce n'est que trois jours plus tard que l'on s'aperçut de son absence. En téléphonant à Bovernier, l'on apprit que Louis T. avait tranquillement regagné son domicile, le soir de son entrée en service.

Quant aux explications, le soldat n'en donna point. Il ne sut dire comment il avait quitté Aigle et dans quelles circonstances il avait regagné sa demeure.

Le prévenu renvoyé devant le tribunal de la première division, se présenta à l'audience absolument saotil. Il ne put que bredouiller des explications confuses et finit par pleurer comme une fontaine en répétant qu'il était soutien de famille.

Les officiers, appelés comme témoins, ont dépeint Louis T. comme un ivrogne et un soldat inutilisable, mais au fond, pas mauvais bougre: Son premier lieutenant voudrait qu'il soit exclu de l'armée. Ce ne fut pas le sentiment de l'auditeur qui réclama une peine de trois mois de prison et de deux ans de privation des droits civiques.

Après un plaidoyer de M. Chavan, Louis T. a été condamné à deux mois de prison et deux ans de privation des droits civiques.

Arrêté immédiatement, on l'a conduit à Sion.

L'EQUIPEMENT DE NOS RECRUES

Pendant l'occupation des frontières, d'importantes réserves avaient été constituées en uniformes militaires de tout genre, afin d'être en mesure de faire face à toute éventualité. La guerre terminée, on négligea de reconstituer ces réserves qui, au contraire, furent utilisées pour l'équipement du contingent annuel de nos recrues. C'est ainsi que pendant plusieurs années le 75% des uniformes nécessaires pour l'équipement de nos recrues fut pris dans les réserves. Hélas, aujourd'hui tous ces stocks sont bien près d'être épuisés. C'est notamment le cas pour ce qui concerne les tuniques, où plusieurs séries de numéros font défaut. En ce qui concerne les pantalons, la situation est meilleure et l'année dernière on put se contenter de faire confectionner seulement le 25% de la quantité normale nécessaire pour l'équipement du contingent annuel de recrues.

Déjà, dans le budget pour 1929, on dut prévoir une dépense de plus d'un million de francs pour la confection de 8000 tuniques et 500 capotes et manteaux. Pour pouvoir maintenir le budget militaire dans les limites prescrites, on dut se résigner à supprimer un poste assez important consacré à la révision des munitions d'artillerie. Ces quelques indications montrent suffisamment avec quel soin toutes les dépenses sont passées au crible dans l'administration militaire. Toutefois l'heure du réapprovisionnement en stocks de tout genre a sonné et on ne saurait différer plus longtemps les achats nécessaires sans risquer de compromettre notre défense nationale.

Pendant près de dix ans, on a vécu pour ainsi dire sur les réserves qui, à l'heure actuelle, sont bien près d'être épuisées. Comme on le sait, le Conseil fédéral a déjà dû dernièrement accorder un crédit assez important pour l'acquisition de casques d'acier pour la troupe. Dans le domaine de l'habillement également, il faudra faire face à des dépenses assez importantes. C'est ainsi que le crédit pour l'équipement des recrues a passé de 4,9 millions en 1928 (compte d'Etat) à 6,4 millions de francs pour 1930 (budget). Pour les prochaines années, des dépenses encore plus fortes devront fort probablement être faites. Quoique la volonté de réaliser des économies dans le domaine militaire soit fortement ancrée chez la plupart de ceux qui président aux destinées du pays, le souci de maintenir notre armée à la hauteur de sa tâche exige des dépenses qu'on ne saurait raisonnablement contester.

district se désistent en faveur de St-Maurice, dont le candidat tout désigné est le colonel de Cocatrix préfet.

Avec de telles énergies à sa tête, le Parlement valaisan ne risque pas de voir se dérouler des scènes pareilles à celles dont le Grand Conseil bâlois fut le théâtre. Et si notre Grand Conseil est l'image du peuple, le Valais n'est pas encore mûr pour le bolchevisme. R.

Canton du Valais

CLOTURE DE L'ÉCOLE MÉNAGÈRE RURALE A CHATEAUNEUF

(Corr. part.) Mercredi 30 avril se clôturaient à Châteauneuf les cours de l'École ménagère rurale. Nous gardons de cette cérémonie si simple et si intime un agréable souvenir.

L'exposition des travaux manuels réelles digne d'intérêt nous montra une fois de plus dans quelle large mesure une ménagère avisée peut contribuer au bien-être de sa famille.

Au cours du banquet, des chants très bien exécutés alternant avec les ballets d'un goût exquis tinrent sous leur charme parents et invités.

Puis la Rév. Sr. Directrice adressa à ses chères élèves des paroles empreintes d'une affection toute maternelle, leur rappelant où se trouve leur vrai bonheur. M. le Conseiller d'Etat Troillet, qui avait tenu à participer à cette cérémonie de clôture, se plut à relever le succès grandissant de l'École ménagère et ses heureux résultats. Il rend hommage au travail fécond des Rév. Sœurs et à leur inlassable dévouement.

Il est ensuite procédé à la distribution des prix et diplômes aux élèves du cours supérieur.

Nous craignons trop de blesser la modestie des Rév. Sœurs en prononçant de nouveaux éloges sur leur bienfaisante activité. Il ne nous reste donc qu'à souhaiter à nos ménagères de savoir tirer bon profit de l'enseignement et des bons conseils reçus à Châteauneuf.

UN OUVRIER TOMBE ET SE TUE

Un ouvrier qui se rendait au chantier de la Dixence, après avoir quitté la cantine, est tombé si malheureusement qu'il s'est tué dans sa chute. Un compagnon de route qui est tombé au même endroit ne s'est fait aucun mal. Etourdi par sa chute, il n'a pas aperçu son camarade gisant à côté de lui, dans la nuit et il s'est réfugié dans une grange. La victime est morte immédiatement. Il s'agit d'un ouvrier de 51 ans, marié et père de quatre enfants: M. Jacquemet de Conthey.

LES ÉBOULEMENTS CONTINUENT A ST-NICOLAS

De nouveaux éboulements se sont produits dans la nuit de mardi à mercredi, à St-Nicolas. Des blocs dont quelques-uns atteignaient quarante à soixante mètres cubes sont tombés sur les travaux de protections, les enfouissant sur plusieurs points. Cinq petites granges-écuries ont été démolies. Fort heureusement on avait évacué le bétail.

Tout danger semble écarté, désormais, à St-Nicolas, car, c'est toute la partie du rocher de celle qui menaçait de s'érouler qui est tombée la nuit dernière.

ENCORE UN ACCIDENT MORTEL

Lundi soir, un malheureux accident s'est produit sur la route de Vernayaz, non loin de la fabrique de carbure: un garçonnet de quatre à cinq ans, fils de M. Fernand Jacquier, traversait la rue derrière un char pour entrer à la maison, quand il fut renversé par une automobile qui venait de Martigny pour se rendre à St-Maurice.

En dépit de tous les soins, le pauvre petit est mort peu après dans les bras de ses parents.

DE VAILLANTS SAUVETEURS

La Société nationale des Naufragés de France a fait remettre, par les soins du Comité central de la Société internationale de Sauvetage du Léman, les récompenses suivantes pour actes de bravoure à cinq membres de la section du Bouveret:

Bussien Bernard, 1 diplôme et une médaille en argent;

Cachat André, 1 diplôme et une médaille en bronze;

Röch Meinrad, 1 diplôme et une médaille en bronze;

Favez Ernest, 1 diplôme de membre d'honneur;

Favez Edmond, 1 diplôme de membre d'honneur.

LES TRAINS DU SIMPLON SERONT ACCÉLÉRÉS

Ensuite de l'introduction de la traction électrique entre Domodossola et Brigue, les trains de la ligne du Simplon seront accélérés, et gagneront 10 minutes dans la direction de l'Italie et 25 minutes dans la direction inverse.

Dès le 15 mai 1930, les correspondances de la ligne du Simplon en seront améliorées.

Le nouveau train accéléré 39 partira de Sion à 16 heures 42, arrivera à Lausanne à 18 heures 30 et y assurera la correspondance avec les trains directs du soir 25 et 125 à destination de Zurich et Bâle, via Berne et Bienna, avec voitures directes. En sens inverse, le train accéléré 42 qui part de Lausanne à 11 heures 57 circulera toute l'année jusqu'à Sion, et du 15 mai au 4 octobre, jusqu'à Brigue.

POUR PARER A LA CRISE HOTELIERE

La commission du Conseil des Etats chargée d'examiner l'arrêté concernant la prolongation de l'interdiction de construction des hôtels siègeant sous la présidence de M. Thalmann, à Berne, a décidé par toutes les voix contre une d'approuver le projet du Conseil fédéral. La commission a cependant été d'avis que cette prolongation doit être la dernière et qu'après l'expiration du délai de trois ans, il devra de nouveau être possible de construire des hôtels.

DES NOCES D'OR

M. Emmanuel Huber, sellier à Martigny, 84 ans, et son épouse née Célestine Beltrami, 70 ans, ont fêté leurs noces d'or au milieu de leurs petits enfants, et de toute leur famille. M. le prier Cornut adressa dans l'église paroissiale une allocution de circonstance aux heureux jubilaires.

UN VALAISAN CONDAMNÉ A LAUSANNE

Le nommé Jean C., originaire de Saint-Léonard (Valais), avait été condamné il y a quelques mois par défaut à 4 mois de réclusion et à six mois pour avoir vendu à son profit un ventilateur, d'une valeur de 70 fr., qui lui avait été confié par M. Fritz S., aux fins de le réparer. C., domicilié actuellement à Thonon, sollicita le relief du jugement. Mais c'est en vain qu'il attendit qu'il voulût bien comparaître et fournir ses explications. Le jugement a été en conséquence purement et simplement confirmé.

Jean C. et son épouse étaient en outre poursuivis pour vol et dommage à la propriété. Locataires d'un petit appartement à la rue du Pont, ils quittèrent un beau jour à la cloche de bois, leur logis, négligeant de payer le dernier terme et emportant une installation électrique et un calorifère qui ne leur appartenaient pas.

Reconnus coupables de vol et de dommage à la propriété, les époux C. ont été condamnés chacun, par défaut, à deux mois de réclusion, cinq ans de privation des droits civiques et aux frais.

DECISIONS DU CONSEIL D'ETAT

Subventions fédérales. Le Conseil d'Etat prend acte:

1. que le Conseil fédéral a alloué au canton du Valais une subvention de 111.765 fr. représentant le 30% des dépenses dévisées à 372.550 fr., pour la construction d'une route de Naters à Blatten, commune de Naters, y compris le raccordement avec le hameau d'Heghorn;

2. que le département fédéral de l'Intérieur a approuvé le projet de correction du Rhône à St-Maurice, et qu'il a mis les travaux qui y sont prévus, dévisés à 40.000 fr., au bénéfice d'une subvention de 40% des dépenses effectives, jusqu'au maximum de 16.000 fr.

Homologations. Il homologue:

1. les statuts du consortium pour l'irrigation par le bisse «Bergwasserleitung», de siège social à Glis;

2. le règlement sur la police des constructions, de la commune de Randogne;

3. le règlement bourgeoisial de Bagnes;

4. le règlement de la police du culte présenté par le conseil communal d'Isérables;

5. le règlement du cimetière de la paroisse de Fiesch.

Travaux de défense et de reboisement. Il approuve:

A. le projet complémentaire de travaux de défense et de reboisement dit «Aarschlucht», présenté par la commune d'Ausserbinn, et il vote en faveur de son exécution une subvention de 15% des dépenses effectives dans les limites du devis de fr. 4.000.

B. le projet complémentaire de reboisement et de travaux de défense, dit le «Bannwald», présenté par la commune d'Oberwald, et il met les travaux qui y sont prévus, dévisés à fr. 16.500, au bénéfice d'une subvention de 15% des dépenses réelles.

Loi sur la protection ouvrière. M. le Chef du Département de l'Intérieur dépose un avant-projet de loi sur la protection ouvrière.

Avocats, notaires. Suite d'examen satisfaisants, il est délivré:

1. le diplôme d'avocat à MM. Allét Louis, à Sion; Chaperon André, à St-Gingolph; Desfayes André, à Martigny-Ville.

2. le diplôme de notaire à MM. Couchevin Henri, à Martigny-Bourg; Dupuis Victor, à Martigny-Ville; Imbodes Karl, à Viège; Michlig Meinrad, à Naters; de Riedmatten Michel, à Sion.

Gendarmerie. Le caporal de gendarmerie Sauthier Joseph, à Montana, est promu au grade de brigadier.

Démissions. Sont acceptées les démissions sollicitées: par M. Bürcher Alexandre, comme conseiller communal de Greich; par M. Zehhäuser André, comme conseiller communal de Bûrchen.

Conseil d'Etat. Présidence et Vice-présidence. Les fonctions de président expirant le 30 avril, le Conseil d'Etat, en conformité de l'article 3 de la constitution révisée, du 11 novembre 1920, procède à la nomination de son président et de son vice-président.

M. le Vice-président Dr. Raymond Loretan est nommé président pour la période allant du 1er mai 1930 au 1er mai 1931, et M. le Conseiller d'Etat Cyrille Pitteloud est nommé vice-président pour la même période.



FOOTBALL

Après le match Savoie-Valais

Dans notre compte-rendu de la journée du 27 avril, nous avons omis de remercier M. Moe Luy, le sympathique tenancier du café du Grand-Pont, qui a eu l'amabilité d'offrir l'apéritif aux dirigeants et aux équipes de Savoie et du Valais.

Nous nous excusons de cet oubli involontaire.



Chronique Locale.

UN CRI D'ALARME

(Corr. part.) Résidant aux Mayens de Sion chaque été depuis de nombreuses années, je désire attirer l'attention des habitants de ce beau coin, sur un danger qui les menace et devient de plus en plus grave d'année en année. Je veux parler du mauvais état des égouts et fosses qui s'accroissent à chaque saison, et qui deviendra bientôt un véritable péril, si les autorités n'y remédient immédiatement.

A partir de juillet et d'août, les abords des hôtels et de certains chalets sont de véritables centres de putréfaction. L'odeur épouvantable qui s'en dégage ne serait encore qu'un petit inconvénient (peu agréable, il est vrai) mais le grave danger consiste en l'infiltration dans les bisses du trop plein des fosses, qui contaminera bientôt toutes les sources d'eau potable.

J'en appelle à MM. les docteurs et à toutes les mères de famille, dont les enfants barbotent dans les dits bisses. Si cet état de chose persiste, on aura bientôt à déplorer une bonne épidémie de typhus.

Allons, Messieurs les hygiénistes, pour l'honneur de notre jolie station et de notre beau Valais, exigez des fosses aseptiques partout où c'est nécessaire.

Une admiratrice des Mayens

LES BIENFAITS DU LAIT

(Corr. part.) Trop de lait, dit-on, il faut en consommer davantage. Heureuse est l'initiative de la ville de Sion qui fait distribuer du lait aux élèves des écoles primaires pendant le moment des récréations. De la sorte, les enfants n'ont pas seulement du lait au déjeuner et au souper, mais même pendant la journée.

Sans vouloir pénétrer dans la cuisine de son prochain, on peut néanmoins dire que beaucoup d'enfants, dans certaines localités n'ont pas de lait au déjeuner et au souper: de la soupe ou du café noir leur est servi. Le manque de lait ou le désir d'obtenir quelques kilos de fromage en plus, en est peut-être la cause.

Une campagne ardente devrait être faite en faveur de la consommation du lait. La santé publique n'aurait qu'à y gagner.

L'Institut des sourds-muets du Bouveret est un bel établissement. Le confort moderne s'y trouve. Il y a même le radio qui fait la joie de ces pauvres déshérités de la nature. Le Gouvernement a très bien fait les choses.

Nous ne doutons pas que la question du lait dans les écoles ait déjà préoccupé les autorités. Si ce n'est déjà fait, nous croyons que dans un avenir très prochain les pensionnaires du Bouveret auront du lait au déjeuner et au souper et même aux heures de récréation.

Un hommage respectueux aux Rév. Sœurs qui s'y dévouent sans compte. P. B.

SECOURS A L'AGRICULTURE

(Corr. part.) Les premiers jours de la semaine-sainte, dans une gracieuse limousine s'installaient confortablement un groupe de Messieurs apportant de l'aide à des agriculteurs du district d'Hérens. Cette région se développe par suite de la construction de nouvelles routes et de l'exploitation de la houille blanche.

L'itinéraire suivi fut Sion-Evolène, et l'on atteignit ensuite pédestrement St-Martin, Mase, Vernamiège et... Nax.

Dans chacune de ces localités le trésorier ne manqua pas de délier les cordons de sa bourse...

Par curiosité j'allai aux renseignements et oh... surprise... j'apprenais avec peine que ces Messieurs... étaient les membres du Tribunal d'Hérens... non en promenade d'amateurs, mais en raison de leurs fonctions...

Les procès, quelle plaie, la plus terrible de toutes... ils laissent souvent après eux des familles déshéritées, des individus ruinés moralement et matériellement...

Lorsqu'il s'agit de faire triompher une loi, un candidat aux élections, la Presse fait tous ses efforts, les conférenciers se rendent jusque dans les hameaux les plus reculés pour persuader les citoyens.

Ne pourrait-on rien faire pour enrayer les procès, phylloxéra des petits paysans de nos Vallées qui peinent, prient et pleurent... Ne peut-on rien entreprendre pour désachalander les bureaux d'avocats?...

Je n'entends ternir ni Thémis ni le Barreau, je termine donc simplement par ces vers du bon La Fontaine que vous avez lus comme moi:

Selon que vous serez puissant ou misérable Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir... G. B.

LES EXAMENS D'APPRENTISSAGE

Hier jeudi et aujourd'hui vendredi ont eu lieu les examens d'apprentissage dans les différentes localités industrielles du canton. Un inspecteur fédéral a visité les ateliers et a vivement félicité M. L. Jost pour l'organisation intelligente de ces examens. Les résultats des épreuves ne sont pas encore connus.

GYMNASTIQUE

La journée de dimanche sera fort chargée pour le Comité technique de notre association cantonale. En effet, ce jour-là, auront lieu 3 cours qui seront réservés à l'instruction des gymnastes individuels. Alors que les «artistiques» se réuniront dans le chef-lieu du canton, les «nationaux» se rendront à Bramois et les athlètes à Uvrier.

Bonne journée de «travail» en perspective pour nos gymnastes! M.

LE NOUVEAU COMMANDANT D'ECOLE

En l'absence du lieutenant-colonel Hafner, qui suit en ce moment un cours d'Etat-major, le commandement de l'école de recrues d'artillerie de montagne a été confié au lieutenant-col. Merian.

LE PREMIER MAI A SION

Le premier mai s'est déroulé dans le calme à Sion. Un cortège a parcouru la ville et l'on a tenté de déboucher des ouvriers. Mais la police veillait et tout se termina par des discussions, par des discours et par des trois discours. Quelques échauffés ont essayé de causer un peu de vacarme, ils se sont bien vite assagis et n'ont pas trop insisté. En somme, une jolie journée de printemps.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES
1. Siero Chantale d'Edouard, d'Hérens. 2. Theler Leo de Maurice, d'Ausserberg. 3. Oggier Albert de Joseph, de Varone. 4. Roch Eliasse d'Oscar, de Port-Valais. 5. Arlettaz Pierre-Louis de Louis, de Liddes. 6. Fauchère Alice de Pierre, d'Evolène. 7. Jacquier Hélène de Joseph, de Savèze. 8. Dussex Yvonne de Casimir, de Salins. 9. Delaloye Anne-Marie d'Henri, d'Ardon. 10. Duc Gilbert d'Edouard, de Lens. 11. Favre Michel d'Antoine, de Sion. 12. Richard Joseph d'Alexandre, de Sion.

MARIAGES
1. Rudaz Camille de Julien, de Vex, et Mathey-Doret Marie de Henri, du Locle. 2. Margelisch Henri de François, de Sion, et Imfeld Marie de Franz, de Ulrichen. 3. Rielle Gaspard de François, de Sion, et Bonvin Simone de Pierre, de Lens. 4. Gaspoz Adrien de Jean-Bte, de St-Martin, et Moix Amélie de Louis, de St-Martin.

DECES
1. Michlig Paul de Paul, de Bellwald, 2 ans. 2. Ilen Joseph de Chrétien, de Sion, 65 ans. 3. Eschbach Adolphe de Laurent, de Sion, 57 ans. 4. Theler Leo de Maurice, d'Ausserberg, 7 jours. 5. Erné Joseph de Philippe, de Böttstein, 55 ans. 6. Rossier Emile de Grégoire, de Mase, 45 ans.

SERVICE RELIGIEUX

le 4 mai.
A la Cathédrale. — 5 h. 30, 6 h., 6 h. 30 et 7 h. 30, messes basses. — 7 h., messe et communion générale des hommes de la Ligue eucharistique. — 8 h., messe basse, cérémonie de la 1re communion des enfants de la paroisse. — 10 h., grand-messe, sermon français. — 11 h. 30, messe basse, sermon français.

Le soir, cérémonie pour les enfants, qui ont fait la 1re communion. — 4 h., vêpres — 8 h., dévotion du mois de mai.

PHARMACIE DE SERVICE

Dimanche 4 mai: de Quay.

CAFÉ G. DUBUIS, Roumaz-Savière

Viande salée, jambon, raclette

Chronique agricole

AUX CULTIVATEURS DE PÔMMES DE TERRE DES RÉGIONS ÉLEVÉES

Dans le Bas, la plantation des pommes de terre est déjà bien avancée, sur le plateau, elle bat son plein, mais dans le Jura et les Préalpes, elle est à peine commencée.

Sachant qu'une certaine réserve de semences provenant de cultures indigènes visitées existe encore dans le pays, nous pensons rendre service aux agriculteurs, spécialement à ceux des régions où la plantation se fait tardivement, en leur signalant les variétés les plus recommandables qui sont actuellement à disposition:

Précoces.

Couronne impériale: tubercules ovales, peau blanche, chair blanche, yeux moyennement profonds.

Mi-précoces et mi-tardives.

Bleue de l'Odenwald: tubercules arrondis, peau gris violacé, chair jaune, yeux assez profonds.

Millefleurs: tubercules allongés, aplatis, peau blanche, chair blanche, yeux peu profonds.

Roi Georges: tubercules arrondis, peau blanche, chair blanche, yeux peu profonds.

Large Majestic: tubercules arrondis, aplatis, peau blanche, chair blanche, yeux peu profonds.

Tardives.

Industrie: tubercules arrondis, peau blanche, chair jaune, yeux moyennement profonds.

Ragis 10: tubercules arrondis, peau blanche, chair blanche, yeux peu profonds.

Centifolia: tubercules arrondis, peau rouge, chair blanche, yeux peu profonds.

Fourragères.

Wohlmann: tubercules arrondis, peau rouge, chair blanche, yeux assez profonds.

Les variétés mi-précoces et mi-tardives mentionnées ci-dessus sont particulièrement indiquées pour les régions élevées.

Il y aurait lieu d'adresser au plus tôt les commandes à l'Association suisse des sélectionneurs (Bureau Montagibert 6, Lausanne).

En outre, l'U. S. A. R. (Union des Syndicats agricoles romands, place Chauderon, Lausanne) dispose encore d'une certaine quantité de semences des variétés Bleue de l'Odenwald et Centifolia importés d'Allemagne et provenant aussi de cultures visitées.

G. Bolens.

ETRANGER

CONSEILS DES MINISTRES D'ITALIE

Le Conseil des ministres a décidé de réduire la taxe sur les vins, introduits après la suppression des douanes communales. L'augmentation de cette taxe avait soulevé du mécontentement dans l'Italie méridionale.

Le Conseil a en outre modifié la loi de l'impôt sur les successions. On sait qu'aussitôt après son avènement au pouvoir, le gouvernement fasciste avait supprimé cet impôt. Or il vient de décider d'en exonérer seulement les familles ayant deux enfants au moins. Il a voté un crédit de 10 millions pour l'exécution de l'aqueduc des Pouilles et un crédit de 2.375.000 lire pour l'exécution de travaux destinés à protéger Mantoue et Ravenne des inondations.

LES MAITRES D'ECOLE AU SERVICE DES SOVIETS

Le journal « Pour l'enseignement communiste » publié dans son numéro 43 (1930) le traité d'encouragement conclu entre le syndicat unitaire des travailleurs de l'enseignement du département de la Seine et quelques organisations soviétiques.

Le texte de ce traité a été adopté le 9 janvier dernier au cours de la réunion du syndicat de la Seine. Il est signé par son secrétaire, Blaise. Voici les principaux articles de cet accord:

Article premier. — Le syndicat unitaire des travailleurs de l'enseignement du département de la Seine s'engage à défendre l'Union soviétique, pays de la dictature prolétarienne et forteresse de la classe ouvrière révolutionnaire. Il s'engage à dévoiler, au cours de toutes ses meetings, réunions, ainsi que dans son bulletin « Les Semaines », les préparatifs que la bourgeoisie internationale et surtout l'impérialisme français font pour anéantir l'U. R. S. S.

Art. 2. — Le syndicat reconnaît que pour bien défendre l'U. R. S. S. une liaison permanente est indispensable entre les partis communistes et les syndicats du monde entier.

A cette fin, le syndicat propose de continuer la propagande parmi les couches des travailleurs de l'enseignement les plus exploitées et de lutter contre les tendances opportunistes des camarades niant le rôle dirigeant du parti communiste.

Art. 3. — Le syndicat s'engage à lutter contre le régime administratif des écoles normales et contre la préparation militaire exigée par le gouvernement impérialiste français.

Art. 4. — Le syndicat s'engage à lutter contre l'accroissement des pouvoirs des directeurs des écoles et contre les méthodes fascistes dans l'instruction publique que le gouvernement français a l'intention d'introduire.

Art. 5. — Le syndicat demande aux autres fédérations syndicales d'examiner et d'adopter d'une manière générale ce programme, estimant qu'en poursuivant une action révolutionnaire permanente, nous pourrions réussir à faire reconnaître nos idées.

FORTE SECousse SISMIQUE EN ITALIE

Des maisons s'effondrent
Dimanche à 14 h. 46, une forte secousse sismique a été ressentie à Nocera. Elle a duré 10 secondes. La population prise de peur descendit dans les rues.

A Nocera plusieurs maisons se sont lézardées, en particulier la caserne. A Sarno, l'église a été endommagée et à Frano plusieurs maisons ont des lézardées et le toit de l'une d'entre elles s'est écroulé.

Dans le hameau de Torelli, plusieurs maisons se sont effondrées, mais il n'y a pas de victimes. Les dégâts sont cependant importants.

Dimanche 4 mai
DANCING
au
Café Muller
Rue de Conthey SION
Orchestre Gigollette de Martigny

Nous nous rendrons tous à Bramois, où les sociétés de musique et de gymnastique organisent une kermesse. Nous y gagnerons de nombreux et beaux lots, boisons un verre d'un nectar délicieux et nous nous égaierons aux sons harmonieux d'un orchestre de premier ordre.

Venez tous. Le Comité.

L'apéritif qui plaît
„LUY“ Cocktail
à base de vins fins
DISTILLERIE VALAISANNE S.-A. Sion

NOTRE PAIN QUOTIDIEN

Si nous voulons rester vigoureux et bien portants comme c'est notre devoir, il est indispensable que nous accordions la plus grande attention à notre nourriture. A cet effet, nous ne devons consommer qu'un pain de céréales complet et nourrissant, renfermant non seulement tous les principes nutritifs et reconstituant dont l'homme a besoin, mais encore les principes purifiants nécessaires au maintien de la santé du corps.

Tous les principes se trouvent réunis dans le pain complet. Cependant, par raison d'hygiène, il est avant tout nécessaire que les grains de céréales soient débarrassés de l'enveloppe ligneuse, indigeste et irritante qui les recouvre. Cette opération a lieu aujourd'hui d'une façon parfaite, grâce au procédé de mouture de Steinmetz, raison pour laquelle le pain Steinmetz est recommandé par un grand nombre de médecins et autres sommités scientifiques, non seulement comme nourriture complète et fortifiante, mais aussi comme préventif contre les maladies fonctionnelles telles que scrofule, anémie, rachitisme, infections intestinales et des dents.

Voyez à ce sujet notre annonce dans le journal de ce jour.

Grand tir-jubilé

avec concours de Groupes et Tir à 50 m. à la Carabine-Flobert.
Sion, les 3 et 4 mai 1930

CANTINE BUFFET FROID

Perdu
une clé de coffre. Prière de la rapporter au Poste de police de Sion contre récompense.
On demande

Jeune fille
sachant cuisiner et ayant du service. S'adr.: Mme Dr. Sierra, Avenue du Midi, Sion.

On demande
pour la saison (Tène-Plage près Marin-Neuchâtel):
Garçon d'office,
Fille de cuisine,
Caissière et
Volontaire pour le comptoir.
Entrée: 15 mai, si possible.
Offres à A. Rudrich, Café du Jura, Neuchâtel.

Sommelière
présentant bien est demandée pour le 15 mai. Envoyer offres avec photo et certificats: Braserie du Gambrius, La Char-de-Fonds.

ON CHERCHE
pour famille suisse à Bruxelles, une cuisinière et une femme de chambre. Se présenter chez Mme Amédée Dénériaz, Place du Midi, Sion.

On cherche
une sommière de toute confiance pour bon café à Sion. Certificats exigés.
Ecrire: Poste restante sous U. R.
A louer à Maragnéaz un

Appartement
de 2 chambres et une cuisine. S'adr. à Richard Lucien, boulangier, Sion.

APPARTEMENTS
de 5 et 6 pièces, dont 2 chambres peuvent être rendues indépendantes et employées comme bureau, cuisine, salle de bains. Tout confort moderne. Garage. Ascenseur. Prix modéré. Adresser offres sous Jh. 638 St. aux Annonces-Suisse S. A., Sion.

Bonnes polisseuses
sont engagées par Reichenbach Frères & Cie, Sion. Travail garanti toute l'année. Nous formons également quelques apprentis polisseuses. Se présenter au bureau lundi matin, 5 mai.

Fille office
demandée pour hôtel à Berne, 17-20 ans, gage 70 à 80 fr. et pourboires.
Se présenter au bureau Maurice Gay, Sion, lundi à 5 h. de l'après-midi.

CHALET MEUBLÉ
4 à 5 pièces, région Salins-Les Agettes-Vex-env. Bramois. Offres sous P. 2090 S. Publicitas, Sion.

On demande à louer
un garage et une chambre indépendante.
Ecrire au bureau du Journal.

Orchestrion
revolver Emch, dernier modèle, servi une année, absolument état de neuf, à vendre pour cause de double emploi. Facilités de paiement.
S'adresser: M. Sassoli, Café Industriel, Vallorbe.

Alexis Mayor
Stores en bois en tous genres
Volets à rouleaux
Jalousies automatiques
Portes pour garages
Lausanne Maupas, 2
TIMBRES EN CAOUTCHOUC
A L'IMPRIMERIE GESSLER

Les avocats et notaires
Dr R. Burgener et René Spahr
continueront l'Etude ci-devant
Joseph de Lavallaz et D. R. Burgener
SION
Rue de Lausanne Tél. No 37

LES MALADIES DE PEAU

Eczémas, Psoriasis, Dartres, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Hémorroïdes, Furonculose, Varices, Plaies Variqueuses, etc...

UN TRAITEMENT INFALLIBLE

Il est peut-être des maladies aussi douloureuses que les maladies de peau. Il en est assurément de plus graves. Mais il n'en est pas de plus pénibles ni qui influencent plus cruellement l'esprit des malades au point (cela s'est vu) de leur donner des idées de suicide.

Cela tient sans doute à ce qu'elles prêtent parfois à de malveillants soupçons et à ce que, du fait qu'elles ne sont pas toujours faciles à dissimuler, elles constituent une tare humiliante ou répulsive qui, surtout chez les femmes justement jalouses de leurs charmes, finit par sembler pire que la mort. Ajouter à cela, leur vraisemblable ténacité. Certaines dermatoses — le Psoriasis et l'Eczéma par exemple — résistent à tous les traitements classiques: pommades, lotions, bains, eaux thermales, électricité, régime, etc...

Cette apparente incurabilité n'est pourtant qu'une illusion déplorabile. Elle s'explique par ce fait que la thérapeutique fait fausse route. Les maladies de peau ne sont pas des maladies locales et superficielles dues à un accident extérieur agissant du dehors, mais des maladies générales, dont la cause «interne» est l'empoisonnement du sang. Lorsque le sang vient, pour une raison quelconque, à s'altérer, les tissus cutanés, que son flot pur ne cesse de baigner par dessous, s'irritent de plus en plus et l'infection persiste ou s'aggrave comme si elle s'alimentait d'elle-même. D'où cette conclusion que le traitement rationnel ne saurait se borner à combattre les symptômes externes du mal: il faut qu'en même temps ou tout d'abord il s'attaque à la cause profonde, qui est l'impureté du sang. Hors de là pas de guérison définitive, pas de salut.

La preuve de l'exactitude de cette théorie, c'est le succès universel et constant du traitement des **CHARTREUX DE DURBON**, qui se résume dans l'emploi simultané du **BAUME DES CHARTREUX** (qui décongestionne et cicatrise les tissus envenimés), resorbe les boutons, calme les démangeaisons et les douleurs), et de la célèbre

TISANE des CHARTREUX de DURBON

Les herbes aromatiques qui entrent exclusivement dans la composition de cet incomparable dépuratif ont en effet la propriété de désinfecter le sang vicié et de lui rendre sa pureté normale et vivifiante.

Des milliers de malades guéris sont là pour attester que c'est à cette médication si simple et si logique qu'ils doivent, d'avoir recouvré la paix du corps, le goût de vivre et la sérénité.

PRIX: Tisane dépurative le flacon 4,50, Baume souverain le pot 3,50, dans toutes les Pharmacies et à défaut: Laboratoire BERTHIER à GRENOBLE.

Agent dépositaire pour la Suisse: UNION ROMANDE & AMANN S. A., avenue du Tribunal Fédéral à Lausanne.

Graines fourragères

Potagères
Fleurs
Trèfles et Luzernes
1re qualité 1/2 kg. fr. 1.—
Chocolats: cacao sucré 1/2 kg. 0.65
Encaustiques parquet 1/2 k. 1.—
Graisses: végétaline 1/2 k. 1.—
Saindoux 1re qual. 1/2 k. 1.15
Huiles: arachides le litre 1.40
Huiles: olive le litre 2.40
Macaronis: toutes formes
1/2 kg. 0.40
Naples paquet 1/2 k. 0.70
Riz glacé le. 1/2 k. 0.40
Riz Italie naturel kg. 0.55
Sucre: cristallisé fin le k. 0.45
Sucre scié k. 0.60
Salamis 1re qual. 1/2 kg. 3.50
Savon de Marseille 500 gr. 0.55
Sardines: boîtes fr. 0.35, 0.50
0.60, 0.70 et 1.—
Thons à l'huile d'olive,
boîtes 0.65; 1.20, 2.30
Thons à la tomate 0.50, 0.80
Fromages gras le 1/2 kg. 1.50
1.70, 1.80

CONSOMMATION
Sion

AVIS
Pour détacher et repasser vos vêtements
Pour blanchir votre linge
Pour tout genre de plissage
Adressez-vous chez
Mme LARGEY-MELLY, repasseuse
(Ancienne ouvrière de teinturerie, 10 ans de pratique)
Maison Valtério Café Helvétia 2me étage
GRAND-PONT - SION



Le Pain Steinmetz
obtenu de céréales décortiquées par voie humide et avec la plus grande propreté, est sans rival au point de vue sanitaire, technique et économique
En dépôt chez:
J. JMSAND - Rue du Rhône - SION
Boulangerie-Pâtisserie - Tél. 3.94

Purifiez votre sang
par
Modélia
le dépuratif-laxatif végétal
et de goût délicieux. C'est la
Salsepareille Model
de vieille renommée.
5 fr. et 9 fr. dans les pharmacies
Pharmacie Centrale, Madlenner-Gavin
8, rue du Mont-Blanc, Genève

A VENDRE
des carnets de compte (32 pages) pour maisons
de commerce.
Fr. —15 le carnet, Fr. 10.— le cent.
IMPRIMERIE GESSLER

Tous les
Ménagères
font la
même
expérience!



Avec le **Mordant Buffle**, tous vos planchers, corridors et escaliers en bois sont remis à neuf, colorés et cirés. Ce produit incomparable n'a pas son pareil.
Le **Mordant Buffle** est en vente partout en boîtes de 1/2 et 1 kg.
Fabricant: Jacob Tobler, Altstaetten (St-Gall).

Pour avoir
un joli intérieur, adressez-vous directement à la
FABRIQUE DE MEUBLES
Widmann Frères, Sion
Près du Temple protestant — Sommet du Grand-Pont
Devis et catalogue gratis sur demande — Prix modérés

L'assurance contre l'incendie en Valais

(Suite)

Le choix d'un système d'assurance

La question capitale se pose: Faut-il confier l'assurance obligatoire à un établissement cantonal ou à un syndicat de sociétés privées?

Nous répondons sans hésiter: à un établissement cantonal.

Voici nos motifs:

Dans l'intérêt des personnes et dans l'intérêt général, l'Etat va imposer l'assurance. C'est son droit. Par contre, l'Etat a le devoir d'apporter à la collectivité assurée et à chacun de ses membres toutes les garanties possibles: organisation simple, rationnelle, bien adaptée à son projet, direction experte, vigilante, expéditive; contrôle permanent et efficace; coût normal; indemnisation équitable des dommages; développement systématique des moyens de protection et d'extinction; création continue de réserves importantes.

Il ne s'agit pas, en ceci, d'un programme théorique, mais bien d'une tâche pratique déjà réalisée aujourd'hui par 18 établissements cantonaux d'assurance mutuels, la plupart anciens, tous prospères, fondés sur une technique rationnelle, et conformés aux besoins des Etats qui limitent leur action. La preuve expérimentale est faite, elle se poursuit au grand jour; elle affirme et confirme le succès de ce système spécifiquement suisse.

Pourtant les objections abondent. Examinons-les:

1. « En créant un Etablissement d'assur-

ce, le canton courrait une aventure financière pleine de risques et de périls. »

Cette crainte est vaine. L'E. C. ne débutera qu'après une période préliminaire, durant laquelle l'organisation sera soigneusement mise au point; à la fin de cette période, tous les contrats particuliers se trouveront résiliés d'office, et l'assurance cantonale s'appliquera d'emblée non pas aux seuls bâtiments et mobiliers non assurés jusqu'alors, mais à tout l'ensemble de ces biens. Ainsi, la répartition normale des risques, bons ou mauvais, sera faite dès l'origine, comme il se doit, et les ressources disponibles dès le premier exercice seront de l'ordre d'un million.

Nous ne voulons pas détailler les données numériques; nous y reviendrons dans un rapport spécial. Mais, pour fixer les idées, admettons en gros que la valeur totale d'assurance des bâtiments et du mobilier s'élève à un milliard (dont 750 millions sont déjà assurés). La prime annuelle brute ne sera pas inférieure à fr. 800.000
La dotation initiale de l'Etat est prévue à fr. 200.000
ci fr. 1.000.000

Les frais représentent, en moyenne, le 12 à 15% de la prime annuelle; allons jusqu'au 20%, pour la première année; soit 160 000 francs.

Il est certain que le montant des indemnités après sinistres pourra dépasser les 540.000 francs disponibles. Mais la réassurance permettra de s'en tenir à une limite de charge convenable, ne dépassant pas les ressources financières nettes de l'E. C., après déduction des frais généraux et des primes de réassurance. Nous nous abstenons ici — on comprendra pourquoi — d'indiquer dès mainte-

nant telle ou telle solution possible. La certitude que des solutions appropriées existent suffit pour dissiper toute inquiétude. De ce point de vue, l'Union de réassurance des E.C. pourrait déjà garantir, à elle seule, la sécurité nécessaire.

Enfin, le fonds d'organisation et d'exploitation pourra disposer, si besoin, d'une avance de l'Etat, limitée à un million pour la première période décennale.

2. « Pour la bonne marche d'un E. C., il faut un personnel de techniciens et d'agents spécialisés, que l'Etat ne pourra s'attacher sans grands frais. »

Cette crainte est exagérée. D'abord, vu le caractère tout accidentel des risques à couvrir, la mathématique de l'assurance envisagée ne peut être que rudimentaire. Les moyennes et les probabilités sont ici fort aléatoires: un seul grand sinistre les remet en question. C'est dire que la technique, vite apprise, est à la portée de tout fonctionnaire d'instruction moyenne.

Quant à l'administration proprement dite, elle devra être soignée, ordonnée, alerte, pratique; elle devra appliquer la loi avec précision et fermeté, sans se laisser enliser sous des monceaux de papiers. En somme, on ne lui demande que de posséder les qualités exigées dans toute bonne administration.

Enfin, les agents extérieurs de l'assurance cantonale sont déjà tout désignés: ce sont les magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat et des communes, collaborateurs naturels et compétents, dont la modeste rétribution actuelle sera modestement augmentée par des honoraires, selon le travail accompli. Les experts (notaires, géomètres, entrepreneurs, etc.) seront traités de même.

L'incapacité professionnelle des agents de l'Etat n'est donc pas à redouter. D'autre part, ces agents, connus et estimés du public, sauront agir dans l'esprit de la loi à l'égard des assurés et des sinistrés, — en les renseignant, leur témoignant de la sollicitude, et leur facilitant toutes choses: par quoi ils mériteront toujours mieux la confiance du peuple et de l'autorité.

3. « De la réponse à l'objection précédente il ressort précisément que le projet est fondé sur l'étatisme et le fonctionnarisme; néfaste, attentatoire aux libertés publiques, il a sa place réservée dans les limbes où séjournent pour l'éternité les lois inappliquées, dont le peuple n'a pas voulu. »

Il a évidemment des mots dont la réputation est fâcheuse, et qui la méritent lorsqu'ils désignent et dénoncent des abus. Mais la raison veut que, derrière les mots, l'on sache discerner les choses; que, dans le brouillard complice de l'erreur, on ne prenne point pour des spectres effroyables les plus vulgaires épouvantails.

Etatisme? Tous les partis recourent à l'Etat. A chaque occasion, on le charge de besognes nouvelles, particulièrement dans le vaste domaine des assurances, bien labouré et cultivé. Le devoir de l'Etat est d'assumer ces tâches, dans l'intérêt général, lorsqu'il est avéré que l'initiative privée, malgré tous ses mérites, ne parvient pas à les accomplir à satisfaction par ses moyens le plus souvent éparpillés, inégaux, insuffisants. S'il en est ainsi, peut-on imaginer des organes sans fonctions? Qui veut la fin, veut les moyens. Sinon, les plus beaux projets ne sont que papeterie et maculature.

Dans sa séance du 18 mai 1921, le Grand

Conseil — sur le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi d'assurance obligatoire contre l'incendie — renvoyait ce projet au Conseil d'Etat pour nouvelle étude, et votait à l'unanimité une résolution réservant, pour l'avenir, « le contrôle illimité de l'Etat en la matière ». Ce vote, très élatiste, fut logique et prévoyant. Mais, comment instituer un contrôle sans contrôleurs?

Alors, fonctionnarisme? Non. Ce mot est en situation, lorsque des fonctionnaires irresponsables pullulent, encombrant, empiètent, ordonnent. Or, en Valais, ce danger n'existe pas. Dans son ensemble, le personnel de l'administration cantonale accompli sans fracas et sans orgueil sa tâche quotidienne; il fait figure de bon et dévoué serviteur de l'Etat, qui l'entretient dans ce régime de simplicité démocratique, tellement propice au travail intellectuel. Ce personnel, on le plait: Genre facile, car ceux que l'on dépeint ou caricature ne sont pas là pour répondre; et d'ailleurs leur consigne est: « Silence ». Genre permis, s'il déride d'un sourire quelque débat morose. Mais, par définition, le sourire n'est pas sérieux. Et, en finale, c'est le sérieux qui commande.

Le service des assurances à créer aurait de trois à cinq employés, suivant l'étendue des compétences qui lui seront attribuées par la loi. Le chiffre maximal suppose un E. C. organisé afin de gérer l'assurance complète des bâtiments et du mobilier contre l'incendie et les sinistres naturels. Il n'y a pas là de quoi inquiéter l'individualiste le plus fervent. Et n'oublions pas que l'E. C. vivra de ses propres deniers, avec des frais généraux trois fois plus faibles que ceux des compagnies spécialisées. (à suivre)

Feuilleton du Journal et Feuille d'Avs du Valais No 30

Honneur d'Artiste

par
OCTAVE FEUILLET

Dans son admiration, mêlée d'une profonde pitié et peut-être d'un sentiment plus tendre encore, elle ne se souvenait plus que pour en rougir des griefs mesquins qu'elle avait nourris contre son mari: elle s'étonnait de l'avoir à ce point méconnu, d'avoir fermé les yeux si obstinément sur les hautes distinctions de l'homme et de l'artiste, pour n'apercevoir que quelques imperfections de surface. La personne physique du peintre lui apparaissait elle-même sous un jour nouveau; elle était frappée de la dignité naturelle de sa démarche, qui la faisait penser à l'allure puissante et souple des grands fauves: elle était frappée de l'éclat lumineux de son front, du caractère énergique de ses traits calmes, auxquels ses cheveux légèrement blanchis et comme à demi poudrés prétaient alors une douceur étrange. Il lui semblait transfiguré, comme si les pensées qui l'occupaient et le soutenaient en ces jours suprêmes l'eussent enveloppé de quelque rayonnement supérieur.

Cependant, le temps passait. C'était le 20 juillet que la convention du suicide avait été arrêtée entre Pierrepont et Fabrice. Le sursis de quatre mois accordé au peintre devait donc expirer le 20 octobre. On était arrivé à la première semaine de ce mois, quand Béatrice reconnut avec terreur que les grands panneaux destinés à l'Amérique allaient être terminés: ils l'auraient même été dès ce moment, si Fabrice n'eût tenu à justifier plus que jamais, dans son œuvre dernière, la réputation de conscience et de probité artistique qu'il s'était acquise. Mais il n'avait plus à faire que de légères retouches qui demandaient à peine quatre ou cinq jours

de travail. Déjà le correspondant de M. Nicholson à Paris était venu s'entendre avec le peintre pour la livraison et l'expédition de ses toiles.

A mesure que le terme redoutable approchait, l'angoisse de Béatrice devenait plus incessante, plus intolérable, plus mortelle. Dévorée de fièvre, en éveil jour et nuit dans l'attente de quelque bruit sinistre ou de quel spectacle tragique, elle pressait ardemment madame d'Aymaret de tenter auprès de Fabrice la démarche suprême à laquelle était suspendu son dernier espoir. Mais Madame d'Aymaret, déjà prévenue par Pierrepont que son mariage aurait lieu à une date prochaine, voulait attendre pour parler que la nouvelle lui fût formellement confirmée. Ce fut au commencement d'octobre qu'une seconde lettre du marquis lui apprit que l'évènement était accompli. Il lui envoyait en même temps un journal américain qui en faisait le récit détaillé. Elle n'hésita plus.

Depuis son retour, dans ses fréquentes visites à Bellevue, elle s'était plus d'une fois rencontrée avec Fabrice. Il pouvait se douter qu'elle était dans la confidence de Béatrice; mais il n'y avait pas eu entre la jeune femme et lui l'ombre d'une allusion à ce sujet. Un matin, il la vit entrer brusquement dans son atelier. Il avait pour elle beaucoup d'affection. Mais, pressentant vaguement, à sa mine à la fois troublée et résolue, l'objet de sa démarche, il prit un air très grave.

— Vous avez à me parler, madame? lui dit-il.

— J'ai à vous parler, oui... Mais ne m'ôtez pas mon courage... Soyez bon pour moi, je vous prie.

— Il est bien facile d'être bon pour vous... répondit-il avec un triste sourire... Voyons, parlez.

Il lui approcha une chaise, car il vit qu'elle était près de défaillir.

— Monsieur Fabrice, dit-elle après un silence, j'ai été informée aujourd'hui d'une chose que vous pouvez avoir quelque intérêt à connaître.

Le peintre, après avoir lu ces deux documents, les lui rendit froidement.

— Je vous remercie, lui dit-il.

— Monsieur Fabrice, reprit-elle avec une émotion croissante, j'ai encore une lettre à vous communiquer... Elle vous est personnellement adressée.

— Voyons, madame.

Il prit la lettre: c'était celle que Pierrepont lui avait écrite avant son départ, en voici les termes: « Sur le point de quitter la France pour longtemps, — pour toujours si vous l'exigez, — je viens vous dégager de la parole que vous m'aviez donnée. Au nom de votre fille, je vous supplie de vivre. — Si c'était moi que le sort eût condamné, et si vous me rendiez ma parole aussi sincèrement et aussi publiquement que je vous rends la vôtre, j'atteste que je n'hésiterais pas à la reprendre. »

« Marquis de Pierrepont. »

« Pour M. Jacques Fabrice. »

Après avoir lu et relu ce billet avec une profonde attention, il le tendit silencieusement à madame d'Aymaret.

— Mais, dit-elle, vous devez garder cela.

— Soit! dit Fabrice.

Elle attendit un moment, et le voyant toujours impassible et muet:

— Monsieur Fabrice, reprit-elle, en lui saisissant la main, me laissez-vous partir sans emporter un mot d'espérance? Maintenant votre honneur est sauf... Ayez pitié de votre enfant... ayez pitié aussi de la pauvre cori-able... elle a tant expié... et si j'osais vous dire quelque chose de plus...

— Non, madame! ne me dites plus rien: c'est assez... Je suis bien touché de votre démarche, des sentiments qui vous l'ont dictée... mais vous devez comprendre que ce n'est pas dans une minute d'attendrissement qu'on peut trancher une question comme celle qui m'est posée... Permettez-moi d'y penser sérieusement, comme je le dois. Mon travail est aujourd'hui terminé... Je puis disposer de quelques journées... Mon intention, dont vous pouvez faire part à votre amie, était de consacrer ces journées à un court voyage à l'étranger... en Suisse... Je persiste plus que jamais dans ce dessein... J'ai besoin, —

maintenant surtout, — pour arrêter ma résolution, — d'un repos et d'une liberté d'esprit que je ne trouverais pas ici... Je compte partir demain...

Elle le regarda fixement dans les yeux... Il se leva et lui prit une main: — Au revoir, madame, lui dit-il, — et avec un léger trouble dans la voix: — Allez, mon enfant!

La jeune femme sortit. — Elle s'arrêta un instant sur le seuil de l'atelier pour essayer ses yeux humides, puis se dirigea d'un pas rapide vers la maison. Béatrice qui avait attendu le résultat de l'entrevue en parcourant fiévreusement les allées de son parterre, courut à elle dès qu'elle l'aperçut, et l'interrogeant d'un regard affolé:

— Eh bien? dit-elle.

— Eh bien! — j'espère!

— Est-ce possible! — Et elle l'entraîna à la hâte dans son salon.

Madame d'Aymaret lui rapporta alors tous les détails de son entretien avec Fabrice, en essayant de lui persuader, et de se persuader à elle-même que l'impression qui lui en restait était favorable. Mais la nouvelle du voyage soudainement projeté par son mari terrifia Béatrice.

— C'est la mort! dit-elle d'une voix sourde.

— Pourquoi partirait-il, dit madame d'Aymaret, s'il était décidé à mourir?

— Qui sait?... Pour ménager le cœur de sa fille... peut-être pour me ménager moi-même! ... Il veut être généreux jusqu'à la fin...

— Je l'assure, reprit madame d'Aymaret, que le langage qu'il m'a tenu m'a paru véritable... Avant d'arrêter sa décision dans une circonstance si grave, il veut réfléchir en paix, loin des souvenirs, des émotions qui pourraient troubler sa pensée...

Elles furent interrompues par la petite Marcelle qui entra comme un tourbillon; elle présenta sa joue à madame d'Aymaret, et se retournant vers Béatrice, lui dit toute hal- tante:

— C'est vrai que père va partir?

— Qui t'a dit cela?

— C'est Henriette... à qui il a dit de préparer sa grande valise.

— Oui, il part demain... son travail l'a beaucoup fatigué... On lui recommande un peu de distraction.

— C'est ennuyeux de le voir partir, dit l'enfant... Je vais aider Henriette, si tu veux... pour qu'elle n'oublie rien...

— Je vais y aller moi-même dans un moment... Va, ma fille.

Marcelle sortit en courant. — Madame d'Aymaret s'était levée.

— Penses-tu que je souffre assez? lui dit Béatrice. — Il ne se fait pas un mouvement, il ne se prononce pas une parole dans cette maison qui ne me mette au martyre... et tu me quittes, toi!

— Oui, je te quitte... je serai ici dès demain matin, — mais je me reprocherais de rester entre vous dans ces dernières heures... Je vous abandonne tous deux à l'inspiration de vos cœurs... A demain!

Elles s'embrassèrent et madame d'Aymaret se retira.

Béatrice monta dans l'appartement de son mari pour surveiller les apprêts de son départ. La femme de chambre lui apprit que Fabrice venait de se rendre à Paris; il serait de retour pour le dîner.

La femme du peintre passa le reste de la journée à errer dans le jardin. Vers le soir, elle entra dans l'atelier. Le vide laissé par les panneaux enlevés lui donnait un air d'abandon, de désordre et de tristesse solennelle. Elle s'y promena jusqu'à la nuit tombée, songeant à tout ce qu'une grande intelligence et une grande âme avaient dépensé là de pensées et de douleurs.

Puis l'idée lui vint que déjà tout était fini, que le prétendu départ pour Paris n'était qu'un prétexte, que son mari ne rentrerait pas. Elle regagna précipitamment la maison. Fabrice était rentré depuis quelques minutes.

On se mit à table. Fabrice était calme, mais plus sérieux et plus distrait que de coutume, et en même temps plus causeur. Il semblait craindre le silence. Il parlait de la brièveté croissante des jours, de la beauté de la soirée, de quelques expositions récentes, des paysages de la Suisse, de l'impuissance des peintres à en tirer parti.

(A suivre)